



## **Le Prélèvement à la source... une simplification pour qui ?**

**Le prélèvement à la source est effectif depuis le 1er janvier 2019.**

**Le changement du mode de recouvrement de l'impôt sur le revenu va modifier à la fois les comportements des contribuables et l'exercice des missions des agents et des agentes de la Direction Générale des Finances Publiques qui a perdu près de 40 000 emplois depuis 2002 (218 rien que dans les Ardennes).**

**Mais quelles conséquences pour vous, contribuables et pour nous, agents des Finances Publiques ?**

### **Pour vous, contribuables**

**Une contemporanéité faussée :** à titre d'exemple, les réductions et crédits d'impôt ne sont pas pris dans le calcul du taux de prélèvement d'où le versement d'un acompte forfaitaire de 60 % pour certains crédits et réductions pris en compte dans la déclaration 2018 des revenus 2017.

**Une fausse simplification :** la vigilance des contribuables doit être renforcée sur le taux de prélèvement effectué, sur toutes évolutions de la situation du foyer fiscal (événement familial ou évolution des revenus) qui peut être modulé sans contrainte à la hausse mais encadré pour la baisse

**Un service à l'usager détérioré** par des engorgements dans les services d'accueil qu'ils soient téléphoniques, courriels ou physiques avec notamment des accueils physiques fermés avant l'heure pour absorber le flux des contribuables.

### **Pour nous, agent-es des Finances Publiques**

**Une charge de travail supplémentaire** sans moyens supplémentaires : - 25 000 emplois en 10 ans, 2 130 suppressions d'emplois pour 2019 (14 dans les Ardennes).

**Une priorisation donnée au PAS** au détriment des autres missions qui remet en cause l'organisation du travail et la qualité du service public.

**Des conditions de travail dégradées** dues à une baisse constante des moyens, une hausse de la charge de travail dans toutes nos missions et un manque de visibilité notamment lié à la communication aléatoire sur le PAS.

**Une privatisation rampante du recouvrement** de l'impôt sur le revenu sans aucune garantie sur le niveau de recouvrement.

**Pour nous, l'urgence n'était pas de réformer la collecte de l'impôt sur le revenu mais de refondre le système fiscal pour qu'il soit moins complexe, plus stable et plus juste et de renforcer les moyens humains et techniques de l'administration fiscale et des douanes dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.**